



# **Mutations Locales 2023** os pratia



### Calendrier

	Saisie vœux ALOA	Publication
А	du 22 mai au 5 juin (internes) du 22 mai au 5 juin (externes)	
В	Du 22 mai au 5 juin (internes) du 22 mai au 5 juin (externes)	12 juin
B géomètres	Hors Aloa jusqu'à fin mai	
С	Du 22 mai au 5 juin	
C stagiaires	Du 22 mai au 5 juin	

obtenu une affectation nationale tant qu'inspecteurs dans le 70.

Les demandes de mutation ainsi que la transmission des pièces justificatives seront à faire uniquement par voie dématérialisée sur l'Application ALOA. (sauf pour les géomètres)

Les agents ont accès à la liste des pièces justificatives à produire pour les situations de depuis l'application ALOA. Elles seront à joindre en un seul document .pdf via ALOA.

N'attendez pas le dernier jour pour transmettre vos justificatifs!

### Agents concernés

#### Agents de la DDFiP 70 ou internes

- souhaitant changer d'affectation locale
- subissant une restructuration de service ou 2 ans entre 2 mutations locales suppression d'emploi
- ALD locaux
- les agents C du 70 promus B par CIS ou liste d'aptitude et ayant obtenu une affectation nationale en tant que contrôleurs dans le 70

#### Agents entrants ou externes

- arrivés suite au mouvement national
- les agents B du 70 promus A par examen professionnel ou liste d'aptitude et ayant

# CAP OU PAS CAP

**METTEZ TOUTES LES CHANCES** 

# **DE VOTRE CÔ**

CONTACTEZ LES MILITANTS F.O.-DGFiP

## Délais de séjour

#### ► La règle :

- 3 ans si affectation sur un poste au choix (sauf EDR et huissier)
- 3 ans pour les 1ères affectations (incluant l'année de scolarité pour les A et B)

#### Les exceptions :

- 1 an pour les agents ayant une priorité (demande uniquement sur vœux prioritaires)
- aucun délai si vous avez une nouvelle affectation suite à réorganisation de service ou suppression d'emploi
- aucun délai pour les agents affectés ALD



# **QU'ON SE BAT!**

#### Conditions du mouvement 2023

- Le classement des demandes de mutation s'effectuera sur la base de l'ancienneté administrative au 31 décembre 2022 (pondérée par l'interclassement pour les B et les C)
- La priorité «handicap» prime toutes les autres (agents ayant la carte mobilité inclusion mention invalidité)

# Mouvement en 2 étapes

#### ► 1er mouvement: agents de la DDFiP 70

#### 1 - Priorités pour « réorganisation de service » ou « suppression d'emploi »

a-priorité pour suivre la mission

b-priorité pour rester sur le service d'origine

c-priorité dans la commune sur un service de même nature que celui d'origine

d-priorité sur tout emploi vacant dans la même commune

e-priorité sur un service de même nature dans le département

f-priorité sur tout emploi vacant dans le département

- 2 Priorités « rapprochement familial »
- 3 Convenance personnelle sans priorité

#### 2e mouvement: agents externes

- 4 Priorités « rapprochement familial »
- 5 Convenance personnelle sans priorité

### Les postes au choix

- → pour les **A et B**: l'Équipe Départementale de Renfort (EDR).
- → pour les **B uniquement** : Secrétariat de direction
- → pour les **A uniquement** : Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR),Conseiller aux décideurs locaux (CDL), Huissier, Service Rh − formation professionnelle

Pour y postuler il faut indiquer le poste au choix en numéro 1 dans la liste de vœux (ce vœu prime tous les autres vœux) et envoyer une lettre de motivation et un

# L'EXPRESSION DES VOEUX

curriculum vitae en pdf via ALOA.

- Nombre illimité de vœux
- Ordre de préférence libre entre vœux prioritaires et non prioritaires (attention : postes au choix en tête de la demande) La priorité s'applique uniquement sur le ou les services de la commune la plus proche de ville à ville (sans détailler l'adresse précise)
- Vos vœux seront examinés dans l'ordre où vous les avez indiqués !
- Ne limitez pas vos vœux aux seuls services où une vacance est connue. Des vacances supplémentaires peuvent se créer lors de l'élaboration du mouvement.

À retenir : indiquez tous les services que vous souhaitez, vacance connue ou non.

- Pour les agents souhaitant une division particulière au sein du service « **Direction** », vous pouvez indiquer vos préférences dans le bloc-notes d'ALOA (la répartition des effectifs est faite par le directeur)
- Si vous êtes « ALD » ou « détaché » et que vous souhaitez obtenir une affectation dans le service où vous travaillez, vous devez participer au mouvement local.
- Pour les agents ayant la **reconnaissance RQTH**, contrairement au mouvement national, celle-ci n'est pas reconnue comme offrant une priorité pour le mouvement local. Toutefois, n'hésitez pas à indiquer vos difficultés dans le bloc-notes ALOA.

#### Si vous n'obtenez pas un service demandé :

- les internes (hors promus) resteront affectés sur leur poste actuel ;
- les agents dont l'emploi est supprimé ou transféré deviendront ALD 70 ;
- les promus B, promus A et les externes deviendront ALD 70 ou seront affectés d'office par la direction.

Adhérents FO ou non, n'hésitez pas à nous contacter pour pour la rédaction de votre demande